

MAIRIE
De
ROSNAY

36300

☎ 02.54.37.80.17

rosnay-mairie@wanadoo.fr

Dans sa séance du 21/01/2022, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION LES FAMILLES RURALES

L'association Les familles rurales souhaite expérimenter la mise à disposition pour son personnel de véhicules électriques. Pour ce faire, elle demande à la commune une participation de 1 000 € en 2022 et 1 000 € en 2023.

Le Conseil a émis un avis favorable à la demande de subvention.

2/ CREATION COMMISSION COMMUNALE DES CHEMINS

Le Conseil municipal décide qu'il n'y a pas lieu de créer une nouvelle commission, que la compétence des chemins revient à la commission travaux.

3/ REHABILITATION DU LOGEMENT DE L'INSTITUTEUR

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer l'appel d'offres selon la procédure adaptée pour ce marché estimé à 252 700 € HT. Elle est autorisée à demander les subventions au titre de la DETR, « Une commune-Un logement » et au titre du CRST pour un montant demandé de 188 750 € soit un reste à charge pour la commune de 63 950 € HT. Le conseil municipal adopte le plan de financement proposé.

4/ RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET DE LA MAIRIE

Les travaux concernent les logements locatifs (8, rue de la Poste - 25, rue de la Vignauderie-22, rue du Champ de Foire – 12, rue de la Mondonnerie et la Mairie)

Le conseil municipal attribue :

- L'isolation des combles à l'entreprise MAUPIN pour un montant de 5 798,74 € HT
- Les huisseries à l'entreprise Isolation Service pour un montant de 32 324,60 € HT
- L'aménagement du grenier de la mairie à l'entreprise PARASOTE pour un montant de 2 483,92 €
- L'installation de 2 pompes à chaleur au 25, rue de la Vignauderie et au 22, rue du Champ de Foire par la SARL CABL'ELEC pour un montant de 9 476,39 € HT

5/ RENOVATION ENERGETIQUE LE CENDRILLE

Le conseil municipal attribue :

- L'isolation du grenier à l'entreprise MAUPIN pour un montant de 4 418,42 € HT
- Les huisseries à l'entreprise Isolation Service pour un montant de 24 454,98 € HT
- L'aménagement du grenier à l'entreprise PARASOTE pour un montant de 7 111,19 € HT

6/REFECTION DE LA CLOTURE DU CHATEAU D'EAU

Le marché consiste à réhausser la clôture et le portail d'enceinte du château d'eau pour atteindre 2m de hauteur règlementaire.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'EURL PERISSAT pour un montant de 5 923,71 € HT